

Union Sportive Saintes Tennis de Table

Règlement de la 1^{ère} édition du Tournoi Inter-Entreprises

Article 1 – Informations générales

L'Union Sportive Saintes Tennis de Table (US Saintes TT) organise le **Vendredi 17 Juin 2022** la **1^{ère} édition de son Tournoi Inter-Entreprises**. Il aura lieu à la salle de Tennis de Table Edouard MATARASSO située au Parc des Expositions, 1 A Esplanade du 8 Mai 1945 à Saintes (17).

Le **responsable de l'organisation** est M. Pierre MAHAUD. Il peut être contacté pour toute demande d'explications ou d'informations complémentaires (accès à la salle, durée approximative du tournoi, composition d'une équipe, ...) par mail à l'adresse **saintestt.entreprises@outlook.fr** ou par téléphone au **06 74 00 82 06**.

Article 2 – Conditions de participation

Ce tournoi est une épreuve qui se joue par équipe de 2 ou 3 participants. Une équipe peut être uniquement composée de femmes, d'hommes ou bien être mixte. Le nombre total d'équipes est limité à 32 équipes.

Pour pouvoir y participer, toute équipe doit **obligatoirement** comprendre au moins **un participant salarié ou retraité de l'entreprise représentée**.

Le tournoi est enregistré comme un « tournoi de promotion » auprès de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT). De ce fait, vis-à-vis de la FFTT, il existe 3 cas de figure pour les participants :

1. Le participant possède une licence traditionnelle FFTT.
2. Le participant possède une licence promotionnelle FFTT.
3. Le participant ne possède pas de licence (non-licencié).

Pour le 3^e cas de figure, tous les participants non-licenciés FFTT se verront attribuer une licence événementielle dans le cadre du tournoi. Cette licence est gratuite et permet l'assurance individuelle des participants (responsabilité civile). Pour cela, chaque participant devra fournir lors de son engagement tous les renseignements nécessaires à la délivrance de cette licence.

Pour chaque participant, une tenue correcte et sportive est exigée (short ou jupette, maillot et chaussures de sport conseillés).

Article 3 – Organisation du tournoi

La salle est ouverte aux participants à partir de 18h00.

Le **pointage des équipes** a lieu **de 18h00 à 19h00**. Le **début du tournoi** est quant à lui fixé à **19h30**.

Le tournoi comprend un seul et unique tableau et se dispute sur 16 tables.

Le tournoi se déroule sous la supervision d'un **juge-arbitre**.

Les rencontres sont jouées avec des balles de couleur blanche fournies par le club de l'US Saintes TT.

Tous les participants pourront se voir prêter une raquette en contrepartie d'une caution de 5 € qui leur sera restituée à la fin du tournoi lors du retour de la raquette.

Article 4 – Déroulement d'une rencontre

Chaque rencontre se dispute sous la forme d'un relais. C'est-à-dire que le joueur ou la paire (cas du double) continue le score laissé par le joueur ou la paire précédente.

Chaque rencontre comprend 2 simples et 1 double. Ils se disputent en 22 points.

Le déroulement d'une rencontre est donc le suivant : le 1^{er} joueur amène le score à 22 points (1^{er} simple), le deuxième à 44 (2nd simple) et le double à 66. Si les deux équipes atteignent 65 points, la rencontre continue jusqu'à ce qu'il y ait 2 points d'écart entre les deux équipes (ex : 68 – 66, 70 – 68, ...).

Le 1^{er} simple voit s'affronter les joueurs ou deux des joueurs (si équipe de 3) les plus faibles de chaque équipe. Le 2nd simple voit s'affronter les joueurs les plus forts de chaque équipe.

Article 5 – Déroulement du tournoi

En fonction du nombre d'équipes engagées, les équipes sont réparties par poules de 3 ou 4 où elles s'affrontent les unes après les autres.

À l'issue des matchs de poules, un classement est établi pour chaque poule dans l'ordre décroissant du nombre de victoires. Si deux équipes terminent à égalité de victoire, elles sont départagées par le résultat de la rencontre les ayant opposées. Chaque équipe est alors intégrée dans un tableau à élimination directe avec classement intégral complet.

Les 1^{er} et 2^e équipes de chaque poule sont incorporées dans un premier tableau qui constitue la première partie du classement final. Les équipes arrivées 3^e et 4^e à l'issue des matchs de poule sont, quant à elles, intégrées dans un second tableau qui constitue la seconde partie du classement final.

Article 6 – Inscriptions et Délai

Les inscriptions peuvent être transmises par courrier en envoyant la fiche d'inscription accompagnée du règlement des frais d'inscription au secrétariat du club, salle de Tennis de Table Edouard MATARASSO, Parc des Expositions, 1 A Esplanade du 8 Mai 1945, 17100 Saintes.

Dernier délai : le **Mercredi 15 Juin 2022**.

Les inscriptions sont également recevables par mail à l'adresse du responsable de l'organisation : saintestt.entreprises@outlook.fr.

À titre exceptionnel, des engagements pourront être pris en compte jusqu'à 19h00 le jour du tournoi, heure maximale pour le pointage.

Article 7 – Frais d’inscription

Les frais d’inscription sont de 15 € par équipe qu’elle soit composée de 2 ou 3 joueurs. Ils sont à régler lors de l’engagement (RIB ou chèque) ou sur place lors du pointage de l’équipe à l’entrée de la salle.

Article 8 – Récompenses

Les 3 premières équipes du tournoi sont récompensées.

Un trophée est également remis à l’entreprise représentée par le plus grand nombre d’équipes participantes.

Article 9 – Protocole sanitaire

En raison du contexte particulier lié à l’épidémie de coronavirus, l’organisation suivra les recommandations sanitaires du gouvernement et de la FFTT. De ce fait, ce point de règlement est susceptible d’évoluer en fonction de la situation sanitaire le jour du tournoi.

Article 10 – Droit à l’image

En s’engageant pour le tournoi, chaque participant donne expressément son accord à l’organisateur pour l’utilisation des images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l’occasion de sa participation au « Tournoi Inter-Entreprises », sur tous types de supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et ce, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Article 11 – Responsabilités, modifications

L’organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

L’organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour une meilleure organisation du tournoi.

Par leur engagement et le règlement des frais d’inscription, les membres d’une équipe s’engagent à respecter le présent règlement et les modifications dont il pourrait être l’objet et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident découlant du non-respect de ce règlement.

Article 12 – Convivialité, fin du tournoi

Pendant toute la durée du tournoi, des bénévoles du club tiendront une buvette proposant des boissons chaudes et froides ainsi qu’une restauration légère.

À l’issue du tournoi et de la remise des récompenses, l’US Saintes TT offrira un pot de l’amitié à tous les participants.